

Résolutions Adoptées

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément CMF n° 51/2006 du 27/12/2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 Juin 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008, approuve dans son intégralité le Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2008 qui s'élèvent à 175 386,776 dinars et décide de mettre en paiement un dividende de 3.235 dinars par action et ceci à compter du 25 juin 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au Porteur pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.